



Personnes en situation de handicap  
et proches aidants,  
**le dossier unique  
de demande d'admission**  
facilite vos démarches de recherche  
d'établissements ou de services médico-sociaux

## Tout savoir sur le dossier unique de demande d'admission (DUA)

### Qu'est-ce que c'est ?

Le dossier unique de demande d'admission (DUA) est un formulaire en ligne qui permet d'envoyer une demande d'entrée en établissement ou d'accompagnement en services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap.

Vous disposez d'une notification d'orientation en établissement ou service médico-social transmise par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Vous pouvez compléter ce formulaire unique de demande en ligne à envoyer à tous les établissements ou services que vous souhaitez, en un clic.

### Qui doit le remplir ?

La personne en situation de handicap, sa famille ou son représentant légal remplit le dossier unique de demande d'admission depuis la plateforme [ViaTrajectoire Handicap](#). Il est possible de se faire aider dans la démarche par un accompagnant professionnel (assistant.e social.e, services publics de proximité...).



### Comment le remplir ?

Pour créer et compléter votre dossier, rendez-vous sur le site internet [usager.viatrajectoire.fr](#) et munissez-vous de votre décision d'orientation, fournie par la MDPH/MDA, où vous trouverez vos codes d'accès.

Un [guide d'aide au remplissage](#) est disponible directement sur la plateforme [ViaTrajectoire Handicap](#).

### À qui est-il envoyé ?

Le dossier unique de demande d'admission est transmis directement en ligne, depuis la plateforme [ViaTrajectoire Handicap](#), aux établissements ou services médico-sociaux que vous avez sélectionnés selon vos critères de recherche depuis l'annuaire national et dans le respect de votre décision d'orientation MDPH.

## De la décision d'orientation MDPH au DUA

Vous avez reçu votre décision d'orientation adressée par la MDPH, rendez-vous sur la plateforme [ViaTrajectoire Handicap](#) pour la suite de vos démarches.

[ViaTrajectoire Handicap](#) est un service public, gratuit et sécurisé.

Il est accessible aux personnes que vous désignez ou qui agissent en votre nom.

### Il permet de :

- consulter l'annuaire des établissements et services médico-sociaux ;
- déposer un dossier pour plusieurs demandes d'admission ;
- suivre vos démarches en temps réel.

1

#### RÉCEPTION DE LA DÉCISION D'ORIENTATION MDPH

Connexion à un espace personnel [ViaTrajectoire Handicap](#)

2

#### DOSSIER UNIQUE DE DEMANDE D'ADMISSION

Complétion en ligne

Un seul dossier à remplir pour plusieurs établissements ou services

3

#### ACCÈS À L'ANNUAIRE

Une liste de structures est proposée en conformité avec l'orientation émise par la MDPH

4

#### SUIVI DES DEMANDES D'ADMISSION

Possibilité de consulter et d'être informé de l'état d'avancement des demandes d'admission à partir de l'espace personnel

5

#### ACTUALISATION

Si la situation évolue, le dossier peut être actualisé en temps réel

## En résumé

- Le dossier unique de demande d'admission sert à solliciter une admission dans un établissement ou un service médico-social qui étudie votre candidature, mais ne constitue pas une admission effective.
- Un seul dossier est à compléter et peut être mis à jour à tout moment.
- Ce dossier unique peut être adressé simultanément à plusieurs établissements ou services médico-sociaux en quelques clics, sans frontière entre les départements et les régions.

## À savoir

Le DUA se déploie à partir de 2025 dans tous les départements.

Si vous résidez dans un département où le service n'est pas encore disponible, vous devrez continuer à envoyer la demande d'admission au format papier.

### Besoin d'aide ?

**0 801 110 110** Service & appel gratuits

**Consultez le guide de remplissage du  
Dossier Unique d'Admission (DUA)**



<https://tutos.iess.fr/viatrajectoire/viatrajectoire-handicap-dua/>